

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 DAC 155** Subvention à l'Association ACP La Manufacture Chanson (11e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association ACP La Manufacture Chanson ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée à l'association ACP La Manufacture Chanson, qui a son siège social 124, rue de la République (11<sup>e</sup>), anime une école de chanson à la même adresse et consacre une partie de ses activités à la pratique amateur. 2012\_02807 / D03796 – 8147.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.